



Fédération d'Associations loi 1901 - Membre de France Nature Environnement

FNE Midi-Pyrénées

Maison de l'Environnement de Midi-Pyrénées

14, rue de Tivoli

31000 Toulouse

Tél. : 05 34 31 97 84

Fax : 09 55 51 96 27

[herve.hourcade@fne-midipyrenees.fr](mailto:herve.hourcade@fne-midipyrenees.fr)



Association « le Chabot »  
de Protection des Rivières  
Ariégeoises

**A l'attention de Mme la préfète de  
l'Ariège  
Place Claude Erignac  
09000 Foix**

*A Toulouse, le 12 janvier 2016*

**Objet :** médiation environnementale – EARL AGRICOUS

Copie mail : [prefecture@ariege.gouv.fr](mailto:prefecture@ariege.gouv.fr)

Madame la préfète,

FNE MIDI-PYRENEES & LE CHABOT sont deux associations agréées qui ont toujours été soucieuse de veiller à la préservation de l'environnement dans le département de l'Ariège.

Nous avons noté avec satisfaction votre volonté d'étudier les solutions envisageables concernant le dossier de création d'un élevage-engraissement de 230 bovins sur la commune de Tourtouse.

Une entrevue en ce sens à la sous-préfecture de Saint Girons s'est tenue le 17 décembre 2015. Elle réunissait les parties intéressées. Nous vous en savons gré.

A l'issu de cette rencontre le compte rendu de Monsieur le sous-préfet fait ressortir la proposition d'assortir l'autorisation litigieuses en cause, de mesures de suivi de la qualité de l'eau des deux résurgences susceptibles d'être polluées. En contrepartie nos associations renonceraient aux procédures contentieuses engagées.

Ce compte rendu ainsi que son relevé de conclusions appellent de notre part quelques remarques :

- Monsieur le sous-préfet s'est présenté en qualité de facilitateur-médiateur sur ce litige ce qui ne peut être le cas puisque partie intéressée. Si une médiation paraît souhaitable elle ressort à notre avis d'une médiation environnementale et nous **vous proposons de choisir ensemble un médiateur** ;
- **La proposition faite de s'en tenir à des mesures de qualité de l'eau en contrepartie de l'abandon des procédures ne peut nous satisfaire.** Le constat à posteriori n'évitera pas les impacts attendus du projet sur ces milieux excessivement sensibles ;

- **Le déplacement du projet hors du périmètre de sensibilité de ce terrain karstique reste à notre avis la meilleure solution.** La taille de la propriété le permet.

Telles sont les propositions que nos associations souhaitent porter à votre connaissance à ce jour.

Vous remerciant de l'attention que vous portez à ce dossier, veuillez agréer Madame la préfète, l'expression de nos respectueuses salutations.

**Pour FNE Midi Pyrénées  
Le Président  
Thierry de NOBLENS**



**Pour APRA « Le Chabot »  
Le Président  
Bernard DANJOIE**

Bernard Danjoie

